

IL EST L'HEURE.



EDITO

En toute fin d'année scolaire, l'expression « minuit moins le quart » était revenue en force pour alerter sur ce bruit des bottes qui se rapprochait un peu trop du pouvoir. L'heure était à la mobilisation générale, un front républicain se constituait politiquement et la CGT décidait d'intensifier ce qu'elle a toujours fait dans l'Histoire : combattre l'extrême droite en commençant sur les lieux de travail.

Et le temps s'est arrêté... Après la claque aux élections européennes, la dissolution manquée et la nouvelle claque aux élections législatives... Macron n'accepte toujours pas d'avoir perdu, il a réalisé un coup de force contre la démocratie et fait le choix de nommer Barnier pour continuer de mener la politique libérale et réactionnaire entreprise depuis sept ans maintenant. Cette nomination s'est faite contre les Français·es et ce après avoir obtenu la bénédiction du RN qui ne cesse de clamer « *plus rien ne peut se faire sans l'accord du RN* ». Il n'y a au final rien d'étonnant, tant les programmes des macronistes, des républicains et du RN ne cherchent à servir qu'un seul intérêt, celui des patrons et du capital au détriment du reste de la population.

Pendant ce temps-là, le temps semble s'être arrêté. Pour l'École, la prétendue cause nationale de Macron, Attal et compagnie, rien ne change, les conditions de rentrée se suivent et se dégradent. Le ministère et le rectorat n'essaient même plus de faire croire qu'il y aura un·e enseignant·e dans chaque classe ou que le budget suffira à financer notre École... Les contre-réformes en cours (*choc des savoirs au collège et à l'école, aménagement du calendrier de l'année de Terminale Bac Pro, nouvelle diminution des volumes horaires pour les autres classes du Lycée Pro...*) ont dès les premiers jours mis en difficulté les travailleurs et travailleuses de l'Éducation nationale (emploi du temps pourris, cadences infernales pour faire passer les évaluations, organisation pédagogique bancal...). Et que dire des revalorisations salariales jugées nécessaires devant les micros par les politiques mais qui, quand elles se concrétisent, ne parviennent même pas à compenser l'inflation ! Des personnels administratifs de catégorie C de l'académie sont de nouveau éligibles à la prime d'activité, tant leur niveau de vie s'est dégradé.

Nous avons besoin d'un service public de qualité, et cela passe par des moyens humains et financiers.

Il est l'heure de reprendre les choses en main. Les personnels de l'Éducation nationale doivent s'organiser et montrer leur détermination à ne plus être méprisés·es. Saisissons-nous du mardi 1^{er} octobre (premier jour de débat sur le budget à l'Assemblée nationale) pour exiger des choix budgétaires ambitieux pour l'École !

S. GAUDILLERE & J. RAILLARD

Sommaire

Page 1 : Edito	Page 5 : Rentrée Lycée
Page 2 : Bilan choc des savoirs	Page 6 : VSS / Se syndiquer
Page 3 : Admin	Page 7 : Handicap
Page 4 : AESH / 1 ^{er} degré	Page 8 : Teaser formations

N° 160

Oct. 2024

Déposé le 02-10-24

La vie de l'académie
UASEN CGT
ÉDUC'ACTION
2 rue du parc
71100 Chalon sur Saône
Site : www.cgteducdijon.org
E-mail : dijon@cgteduc.fr

N°CPPAP 0127 S 07066
Dir. Publ. : J. Raillard
Imprimé par nos soins
Bimestriel prix 1€

CHALON PPDC

P4

LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

TO CHOC OR NOT TO CHOC ? BILAN 89

Au collège des Champs-Plaisants à Sens, difficile de savoir dans quelle mesure le choc des savoirs a été appliqué : s'il y a bien des cours en barrettes Maths / Français pour les 6E, il n'y a pas de groupes de niveaux mais simplement des demi-groupes... Autrement dit rien de nouveau par rapport à la situation des années précédentes, où les moyens alloués du fait du REP permettaient déjà des cours d'AP dans ces deux matières. Force est de constater de l'absurdité du dispositif : comment faire des groupes de niveau alors qu'on ne connaît pas les élèves ?

Les élèves, quant à eux, sont perdus : entre le nouveau dispositif d'aide aux devoirs qui ne commence pas la même semaine selon les professeur·es impliqué·es, les demi-groupes « de niveau » qui n'en sont pas et qui vont probablement changer, ou encore les groupes qui ne sont pas à jour sur l'ENT, cela fait beaucoup pour nos petits sixièmes.

Côté profs, la systématisation du barretage dans le Sénonais a eu un effet délétère sur les conditions de travail des collègues ; pour la première fois depuis l'ouverture de l'établissement, un professeur de mathématiques se retrouve sur trois établissements. Le principal lui-même s'interrogeait à la réunion de rentrée : « Premier effet du choc des savoirs ? »

C. ROBIN

TO CHOC OR NOT TO CHOC ? DANS LE 71

Au collège En Fleurette de Saint-Gengoux-le-National, la préparation de la rentrée 2024 a provoqué quelques anicroches entre les partisan·es et les opposant·es à la réforme. Un système hybride a été adopté – et cela en dit long sur nos conditions de travail. En effet, mettre en place le « choc des savoirs » permettait, aussi aberrant que cela puisse paraître, à une collègue de français et une de maths de voir leur poste à temps complet

pérennisé, évitant ainsi les CSD (souvent très éloignés puisque notre petit collège rural est très isolé). Aussi, pendant que deux cours de français sont dispensés, sur le même créneau, une heure de maths l'est en même temps. Et dans la semaine, c'est l'inverse : deux cours de maths en même temps qu'une heure de français, afin de ne pas mobiliser une troisième personne pour compléter sur les deux disciplines et que nos enseignantes soient elles-mêmes envoyées dans un autre bahut, par manque d'heures. Il a fallu se creuser la tête

afin que chacun·e puisse y trouver son compte.

Et finalement, ce sont des groupes hétérogènes qui ont été mis en place, évitant ainsi de catégoriser nos

élèves et de réaliser un tri social évident basé sur un prétendu niveau scolaire. Il faut savoir faire preuve de créativité quand on bosse pour l'Éducation nationale ...

J. MONIN



TO CHOC OR NOT TO CHOC ? DANS LE 21

Groupes de besoins, groupes de niveaux, AP, co-enseignement, classe entière... Il semble que la réforme du choc des savoirs ait été mise en place de manière très différente dans les différents établissements du 21.

Si l'application des textes essaie d'être stricte dans un collège comme les Lentillères, Perceret à Semur-en-Auxois, ce qui engendre un casse-tête au niveau des groupes, ou encore le collège Herriot de Chenôve, il n'y par exemple pas de groupes au collège de Quétigny. Ici, les personnels se sont très largement mobilisés contre cette réforme et ont rencontré l'oreille compréhensive du chef d'établissement. A Boris Vian, il n'y a pas non plus de groupes de niveaux. A Rameau, la forme est hybride avec des heures d'AP en co-enseignement. À Clos-de-Pouilly, par manque de moyens, les 6^e ont 3h30 en classe entière et 1h en groupe.

Alors que la fin d'année a été chaotique et que le rectorat a distribué les moyens à la dernière minute et au compte-goutte, déshabillant

Montchapet pour habiller les Lentillères par exemple, l'attribution de moyens pour la mise en place de cette réforme est là encore très inégalitaire.

Si la question du bien-fondé de cette réforme ne se pose plus, celle du cadre national, de l'autonomie des établissements et de l'égalité entre les collèges peut être avancée.

Dans un contexte d'instabilité politique, il aurait été sage d'abolir cette réforme qui, comme d'habitude, tient plus du bricolage et de l'effet d'annonce, que d'un véritable projet à long terme pour l'École, les élèves et les personnels. Plus globalement, la politique du gouvernement précédent a été de baisser les moyens attribués à l'enseignement. Aussi, les collègues ont eu la belle surprise de devoir signer des pactes pour des missions habituellement rémunérées en HSE (ATS à Herriot) ou de découvrir que par manque d'HSE il n'y aurait probablement pas de clubs, comme c'est le cas aux Lentillères. De plus, certaines classes atteignent des effectifs impossibles : 30 élèves en 6^e aux Lentillères, 30 en 4^e à Jean Rostand, 30 en 5^e à Semur...

Et l'annonce d'un prof devant chaque classe ? Du vent ! Au collège Perceret, pas de prof de SVT ou de remplaçant en sport.



Une rentrée à plusieurs vitesses donc, marquée par l'amateurisme des dirigeant.es, mais où la mobilisation collective et massive des personnels a toute sa place pour imposer un autre projet d'École ! (et ça passe par le 1^{er} octobre !)

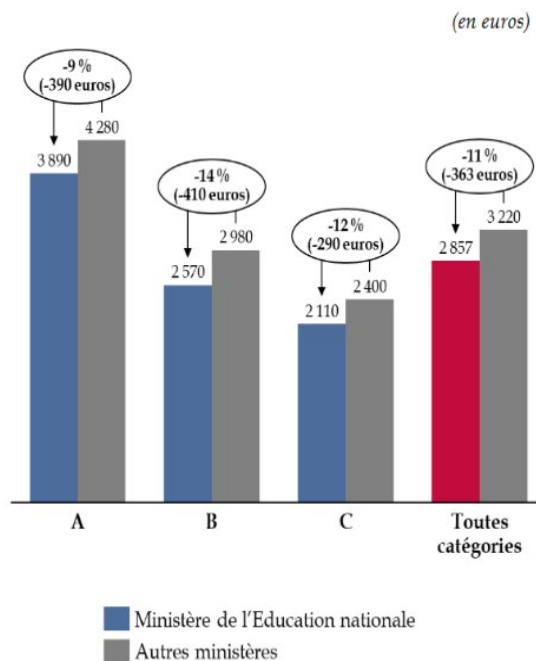
V. RICHARD-ANDRIEU

ADMIN : ÉTAT DES LIEUX

Cette rentrée se fait une nouvelle fois sous le signe de la tension : effectifs qui diminuent sans

cesse (- 21% entre 2007 et 2022), salaires insuffisants, déploiement de logiciels non efficaces qui entraînent une dégradation des conditions de travail (Op@le, RenoiRH, ARIA +, ...), etc.

Rémunération brute moyenne mensuelle des corps administratifs du ministère de l'Éducation nationale en 2023 et comparaison avec les autres administrations



Source : commission des finances d'après les données de la direction générale de l'administration et de la fonction publique et le ministère de l'Éducation nationale

Dans ce contexte, un rapport sénatorial sorti durant l'été pointe les écarts entre les rémunérations des administratifs dans l'éducation nationale et les autres ministères (- 9% pour les cat. A, -14% pour les Cat. B, -12% pour les Cat. C). Cet écart en défaveur de l'éducation nationale joue sans aucun doute un rôle dans la non-attractivité du ministère. Ainsi les revendications salariales protégées par la CGT sont d'autant plus pertinentes.

Malgré ce contexte morose, rappelons que la lutte paye. La pétition intersyndicale demandant l'étalement du déploiement d'Op@le dans les établissements a réuni 7300 signatures. Des AG et des actions locales ont eu lieu sur ce point dans d'autres académies où le taux de syndicalisation est plus important. Cette mobilisation a poussé le ministère à desserrer le calendrier de déploiement au-delà de 2025.

La CGT reste mobilisée sur cette question. Nous continuons la lutte pour gagner l'augmentation des salaires, l'égalité salariale entre femmes et hommes, l'abrogation de la réforme des

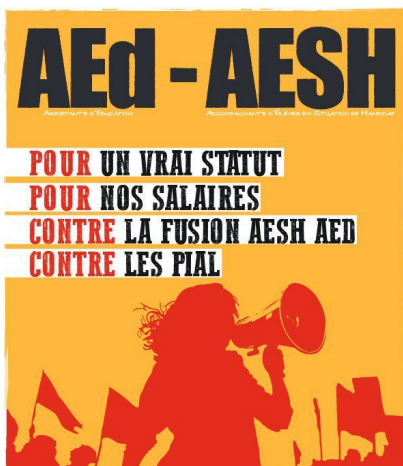
retraites, la titularisation des contractuels et la création massive de postes pour répondre aux besoins et ainsi permettre un vrai service public d'éducation à destination de toutes et tous.

R. FONVIEILLE

RENTREE DES AESH

Lundi 16 septembre s'est tenue une réunion pour les AESH organisée par le rectorat pour présenter le fonctionnement des PAS au collège Boris Vian de Talant.

Des militant.es de La CGT Educ'action 21 ont tenté de participer à la réunion en envoyant une demande par mail au service dédié. Malheureusement, l'accès leur a été refusé. Néanmoins, loin de se dégonfler, les camarades ont tracté devant l'établissement. Une AESH, présente lors de la réunion, nous a fait un bref résumé de ce qui a été communiqué. En résumé, les contrats resteront à 57% contre les 62% demandés par les AESH, le PAS n'est qu'un découpage géographique, la complexité de mettre plusieurs AESH sur un élève notifié notamment pour le temps méridien... à la question du rôle des AESH dans le PAS, il a été répondu qu'ils.elles n'en avaient aucun, seul le découpage géographique les concerne. Voilà. Rien de ne va mieux et il y a toujours autant de raisons pour se mobiliser !



V. RICHARD-ANDRIEU

1^{ER} DEGRÉ : UNE RENTREE PAS SOUS LES MEILLEURES AUSPICES...

On prend les mêmes et on recommence ! C'est toujours avec la même ministre démissionnaire que les professeur.e.s des écoles ont repris le chemin de leurs classes, avec les mêmes inquiétudes qu'au début de l'été. Et ce n'est pas la circulaire de rentrée qui pouvait les rassurer... « Ne laisser aucun élève au bord du chemin »,

douce utopie quand on regarde d'un peu plus près les conditions de rentrée.

Comment faire quand les cartes scolaires n'ont été qu'un moyen de gérer la pénurie, que les services de remplacement commencent déjà à être sous tension ?

Comment faire quand les évaluations nationales, une des mesures les plus massivement rejetée du « Choc des savoirs » sont généralisées et que l'on devine déjà le tri social qui va se mettre en place ?

Comment faire quand les attaques contre la liberté pédagogique des enseignant.e.s se généralisent ? Des pressions et des contrôles de la hiérarchie, de moins en moins masqués ? Et que dire des fameux manuels « labellisés » dont on n'entend plus parler pour le moment mais qui ne tarderont pas à être remis sur la table avec les projets de nouveaux programmes...

Le tableau n'est pas des plus optimistes, mais on sent poindre dans les salles des maitres.esses un ras-le bol, une exaspération dont on peut espérer qu'elle soit les graines d'une mobilisation qu'il nous faudra construire collectivement pour mettre en place le projet d'Ecole que nous revendiquons .

Arrêtons de subir, il est plus que temps d'agir !

M. COLAS-MIZON

UNE RENTREE PRO-BLÉMATIQUE

Cette expression culte résume assez bien cette rentrée 2024 dans les lycées professionnels de l'académie. Cette situation dramatique pour les élèves, les personnels, les familles et les futurs employeurs est surtout le résultat d'une logique de destruction de l'enseignement professionnel public entamée depuis de nombreuses années. En effet, à chaque fois qu'une nouvelle contre-réforme passe, la logique d'un lycée professionnel émancipateur pour les élèves et pour les personnels s'éloigne.

Des NOUVEAUTÉS : 1) Un paradoxe : alors que la dernière réforme de l'enseignement professionnel réduit considérablement le nombre d'heures pour les élèves, les programmes restent inchangés et toujours aussi ambitieux. L'avancement des examens va contraindre les collègues à dispenser leurs enseignements à une allure encore plus rapide alors qu'il était déjà bien souvent très difficile de mener les programmes à leur terme.

2) Cette rentrée est celle des S.A.P. (soutien au parcours), nouvelle idée qui voudrait que les enseignant·es se muent en spécialistes de l'orientation...facile de trouver cette solution quand l'Etat a réduit à peau de chagrin les métiers de l'orientation.

3) Est-ce que l'ensemble des élèves, à l'instar d'une foule s'élançant dans un Marathon, va réussir à trouver une structure pour sa PFMP (Période de Formation en Milieu Professionnel = stage) lors de l'épreuve « parcours diversifié de mai-juin » ? Nous pouvons d'ores et déjà dire qu'il y aura du sport et que les élèves auront intérêt à anticiper leurs démarches car durant cette période seront concentrés les stages de 3 niveaux de classe (2nde et 1^{ère} Bac Pro ainsi que 2nde GT).

Des PERSISTANCES qui s'aggravent : Les effectifs de classes en Pro dépassent désormais régulièrement les 30 élèves, notamment dans les filières tertiaires. Les conséquences d'une telle situation sont multiples : moins d'attention pour les élèves, difficultés à développer l'oral, mise en îlots plus complexe et donc de manière générale un enseignement de moins bonne qualité.

La destruction progressive des structures spécialisées pour les élèves en situation de handicap ou à besoins particuliers a pour conséquence une logique d'inclusion à tout prix

mais sans les moyens nécessaires pour le bon déroulement de cette démarche. Cette réalité s'observe particulièrement dans le manque d'AESH dans les établissements : nombreuses et nombreux sont les élèves concerné·es ne bénéficiant pas de l'accompagnement qui leur est dû par manque de personnels. Les AESH sont souvent contraint·es de suivre plusieurs élèves pour pallier l'absence d'un recrutement à la hauteur de la dignité des jeunes concerné·es.

Ce principe d'inclusion sans réels moyens pénalise en premier lieu les élèves concerné·es par des situations de handicap ou nécessitant des besoins particuliers. Ce principe d'inclusion sans réels moyens rend également la tâche de



plus en plus complexe aux enseignant·es qui ne sont pas formé·es pour enseigner de manière adaptée à un public nécessitant des compétences éducatives et parfois même

médicales particulières.

Ce contexte, pour le moins très complexe, a pour principales conséquences de dégrader encore et encore les conditions de travail des personnels en lycée professionnel. Dans l'académie, cela faisait longtemps que nous n'avions pas eu autant de remontées négatives et pessimistes de collègues, souvent expérimenté·es mais déjà en grande souffrance au travail. Le nombre très élevé d'arrêts de travail en ce début d'année est encore plus significatif : des personnels dont un certain nombre d'enseignant·es et de CPE accusent déjà le MALAISE de cette rentrée dans une année scolaire où l'optimisme sera difficile à entrevoir.

Là où la logique libérale passe, l'Éducation Nationale trépassse !

LE PÔLE LYCÉE PRO



PRÉVENTION DES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES AU TRAVAIL : « PEUT MIEUX FAIRE » ?

Certes, il existe un arrêté du 31 juillet 2023 pour les services de l'Éducation nationale et de la jeunesse et des sports, y compris les établissements scolaires, pris dans le cadre du décret n° 2020-256 du 13 mars 2020 relatif au dispositif de recueil et de traitement des signalements des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique...



COMBATTRE LES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES

Mais, dans les collèges et les lycées, des opérations de base pour les agent·es contractuel·es recruté·es par les chef·fes d'établissement souffrent encore d'« imperfections »... Des personnels avaient signalé, par écrit, des comportements et des paroles problématiques d'un agent, dans et hors du service, sans que la direction de l'établissement ne prenne, immédiatement, toute la mesure de la situation. Il a fallu une enquête administrative, diligentée par le rectorat, pour découvrir que l'agent était inscrit sur le fichier des auteurs d'infractions sexuelles ou violentes (Fijais) alors qu'il exerçait depuis deux ans.

Le traitement de cette situation qui a fait l'objet d'un échange en juillet avec les services du rectorat de Dijon pose de nombreuses questions en matière de formation des agent·es et des personnels d'encadrement. Il reste encore des marges de progression : prévention, formation initiale et continue, conditions de recrutement des contractuel·es et

fonctionnaires, procédure disciplinaire, saisine du procureur de la République au titre de l'article 40 du code de procédure pénale...

Tout cela serait de l'histoire ancienne... si l'individu en question n'avait été reçu au concours d'enseignant ! À suivre...

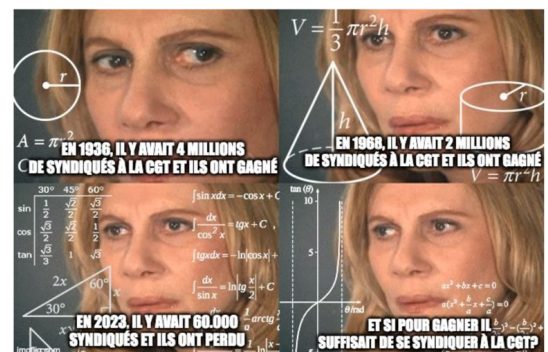
P. PÉCHOUX

SE SYNDIQUER C'EST RÉSISTER !

Qu'est-ce qu'un *burn out*? Selon la haute autorité de santé c'est : « épuisement physique, émotionnel et mental qui résulte d'un investissement prolongé dans des situations de travail exigeantes sur le plan émotionnel ». On peut donc dire que tou·tes les personnels de l'Éducation nationale sont en *burn out*. Si on rajoute les réformes annuelles qui mettent en place des dispositifs qui vont à l'encontre de nos valeurs et du sens de nos métiers, il est surprenant que pas plus de collègues soient en arrêt !

Comment tenons-nous ? Souvent on répond « grâce aux gamins » ou « grâce aux collègues ». Mais ça ne suffit plus, nous avons besoin de nous battre et de résister face à la destruction de l'École publique, nous avons besoin, ensemble, de défendre nos valeurs et le sens de nos métiers.

Ça tombe bien une structure existe déjà : le syndicat ! Et la CGT Éduc'action



c'est dans son ADN d'être un syndicat de lutte. Avec la menace de l'arrivée de l'extrême droite au pouvoir il est urgent de préparer la résistance, quoi de mieux que le syndicat pour le faire ? Et ce n'est pas moi qui le dis, c'est



Angela Davis *-excusez du peu-* à la fête de l'humanité ce samedi 14 septembre 2024.

Quelques arguments à donner aux collègues pour se syndiquer :

-Éviter le *burn out*

-Se tenir debout face aux mépris du ministère

-Rejoindre les rangs des militant.es qui nous défendent au quotidien et leur donner ainsi la légitimité du nombre lorsqu'ils luttent dans les instances

-Bénéficier d'une offre de formations qui correspond aux besoins de nos métiers

-Lutter pour ses valeurs et participer à la construction de revendications pour l'École

-Le syndicat c'est l'ennemi de l'extrême droite

-Un exemple concret : l'an dernier au collège Doisneau de Chalon sur Saône, la CGT Educ'action est à l'initiative et a soutenu un mouvement de lutte pour de meilleures conditions de travail. Résultats : des personnels compétent.es nommés aux postes clefs, une DHG à la hauteur de ses besoins avec des classes à moins de 25 de la 6^e à la 4^e et la possibilité de faire des demi-groupes en 3^e.

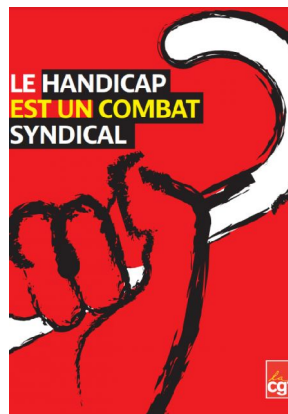
...

SYNDIQUONS-NOUS !

P. SCHWINDT

LE FACTEUR SONNE TOUJOURS DEUX FOIS... AU RECTORAT !

Un professeur des écoles, bénéficiant de la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé avait obtenu du tribunal administratif de Dijon l'annulation du refus d'allègement de son service. Pendant 10 ans, au regard de son état de santé dégradé, il avait obtenu un service réduit d'un quart de ses obligations, allègement supprimé du jour au lendemain. Après deux



années difficiles à temps plein, il avait obtenu, pour un an maximum, un temps partiel thérapeutique avec un service à mi-temps. Fort de la décision du tribunal administratif, il redemande un allègement de service, de seulement 25 %, et on lui refuse !

Non pas au regard de sa santé qui a empiré mais, après de circonvolutions réglementaires et des artifices procéduraux, parce qu'il n'y avait plus... d'argent ! Ce motif avait pourtant été jugé irrégulier par la justice administrative.

Notre camarade est, à nouveau, la victime d'un dispositif non financé ou insuffisamment financé. En la matière, il ne s'agit pas de gabegie budgétaire mais seulement d'un dispositif pour rendre supportable la charge de travail à un fonctionnaire handicapé qui veut continuer d'exercer son métier devant les élèves. Mais sans y laisser sa santé !

Où va l'argent ? On serait tenté de reprendre, non pas une antienne populiste, mais une nécessaire clarté démocratique et juridique. C'est pourquoi notre camarade a, avec le conseil de son syndicat, déposé un nouveau recours en annulation complété par une seconde procédure contentieuse en réparation du préjudice matériel et moral. Coup double au tribunal et ce n'est pas terminé.

Le syndicat va demander au rectorat des comptes... et des statistiques sur l'enveloppe, le nombre de demandes, de refus, les allègements accordés et leur renouvellement, partiel ou total. Si les informations individuelles sont confidentielles, les chiffres sont publics et compilés au nouveau national. Si, par extraordinaire, on nous refuse l'information, le syndicat sollicitera la commission d'accès aux documents administratifs et saisira, si besoin le tribunal administratif. Le facteur sonnera-t-il trois fois au rectorat ?!

P. PÉCHOUX

TEASING FORMATIONS



CALENDRIER DES FORMATIONS 24-25

★ **Conseil d'administration** ★
4 novembre 2024 - 9h/17h

Maison des syndicats, 2 rue du Parc, Chalon-sur-Saône

★ **Formation AED** ★
28 novembre 2024 - 9h/17h

Bourse du Travail, 17 rue du Transvaal, Dijon

★ **DHG et budget** ★
13 décembre 2024 - 9h/17h

Maison des syndicats, 2 rue du Parc, Chalon-sur-Saône

★ **Journée d'étude AESH** ★
30 janvier 2025 - 9h/17h

Maison des syndicats, 2 rue du Parc, Chalon-sur-Saône

★ **Formation d'accueil*** ★
9 janvier 2025 - 9h/17h

Maison des syndicats, 2 rue du Parc, Chalon-sur-Saône

Bourse du Travail, 17 rue du Transvaal, Dijon

★ **Connaître ses droits pour agir*** ★
18 février 2025 - 9h/17h

Maison des syndicats, 2 rue du Parc, Chalon-sur-Saône

★ **Militer dans son établissement*** ★
Avril 2025 - 9h/17h

Maison des syndicats, 2 rue du Parc, Chalon-sur-Saône

Bourse du Travail, 17 rue du Transvaal, Dijon

★ **1^{er} degré – École inclusive** ★
Avril 2025 - 9h/17h

Bourse du Travail, 17 rue du Transvaal, Dijon

★ **Administratifs.ves** ★
15 Mai 2025 - 9h/17h

Bourse du Travail, 17 rue du Transvaal, Dijon

*Formations uniquement pour les syndiqué.es



Pour t'inscrire :



UASEN-CGT EDUC'ACTION
2 rue du parc
71100 Chalon sur Saône
Tél. : 03 85 46 09 07
E-mail : dijon@cgteduc.fr

SDEN-CGT EDUC'ACTION 21
Bourse du Travail
17 rue Transvaal
21000 Dijon
Tél. : 03 80 37 14 08
E-mail : 21@cgteduc.fr

SDEN-CGT EDUC'ACTION 58
2 Bd Pierre de Coubertin
58000 Nevers
Tél. : 03 86 50 67 85
E-mail : 58@cgteduc.fr

SDEN-CGT EDUC'ACTION 71
2 rue du Parc
71100 Chalon sur Saône
Tél. : 03 85 46 09 07
E-mail : 71@cgteduc.fr

SDEN-CGT EDUC'ACTION 89
Avenue Molière - BP 247
89306 JOIGNY Cedex
Tél : 07 81 38 25 28
E-mail : 89@cgteduc.fr

Notre Site :
www.cgteducdijon.org

Notre Facebook :
CGT Educ'Action
Académie de Dijon : non à la casse de l'École

A remettre à un militant CGT ou à renvoyer aux adresses indiquées ci-dessus

Je souhaite : me syndiquer prendre contact

Nom : Prénom :

Adresse personnelle :

Code postal : Commune :

Discipline : Grade ou corps : Echelon :

Etablissement ou Ecole :

Adresse :

Code postal : Commune :

Mail :

